



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

AOUT 2024



Infos communautaires	2
Infos - Incendie	11
Infos - F.A.D.O.Q.	13
Avis - Travaux publics	15
Chronique urbanisme	18
Événements	20
Conseil municipal	22

INFO COMMUNAUTAIRE



CAFÉ DU DOMAINE

Le café du Domaine à Liguori, c'est un petit lieu chaleureux où l'on sert des boissons chaudes et froides spécialisées en plus d'une offre de restauration simple et conviviale. En phase avec la mission de la coopérative, le café du Domaine à Liguori maximise les efforts afin d'assurer un approvisionnement en circuit court, permettant d'encourager une économie locale et plus durable.

C'est ainsi que vous pourrez vous procurer des boissons et aliments concoctés à partir des producteurs bien de chez nous!

Ouvert du mercredi au dimanche de 7h30 à 20h00 ainsi que le lundi et mardi de 8h00 à 17h00



MARCHÉ PUBLIC

Tous les jeudis de 16h à 19h entre le 27 juin et le 10 octobre 2024, venez profiter de cette troisième édition du marché public de Petite-Rivière.

Installé au Domaine à Liguori situé au 1300 rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François. On peut y trouver fruits, légumes, produits agroalimentaires, artisanat, etc. avec des producteurs et exposants variés durant ces 16 semaines.

S'il y a des gens intéressés à exposer durant la saison, que ce soit une ou plusieurs fois, ils sont invités à communiquer avec nous!

Pour toutes questions ou commentaires, veuillez vous adresser à Léa

418-632-5653

info@laffluent.com



DOMAINE À LIGUORI - MUR D'ESCALADE

C'est parti pour la saison d'escalade sur roche à Petite-Rivière-Saint-François!

Depuis le 5 juillet dernier, les activités d'initiation à l'escalade sur roche sont repartis ! Il s'agit d'une activité parfaite pour les familles ou pour les personnes désirant prendre un premier contact avec l'escalade sur des petites parois rocheuses.

Réservez votre activité dès maintenant!

<https://www.laffluent.com/initiation-escalade-rocher>



L'agence de sécurité S3-K9 patrouille sur le territoire de Petite-Rivière Saint-François toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis de 21H00 à 3H00

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie :

COMPOSEZ LE 418.808.9566

INFO COMMUNAUTAIRE



Buvette de village



Bienvenue à toutes et à tous
1300 rue principale,
Petite-Rivière-Saint-François

CALENDRIER SEPTEMBRE - OCTOBRE 2023

SOIRÉE KARAOKÉ



**VENDREDI 15 SEPTEMBRE
20H00 À 00H00**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DE LA COOP**



**LUNDI 18 SEPTEMBRE
18H30**

**MARCHÉ PUBLIC
SPÉCIAL BRIOCHE**



**JEUDI 21 SEPTEMBRE
16H00 À 19H00**

MARCHÉ PUBLIC



**JEUDI 28 SEPTEMBRE
16H00 À 19H00**

SOIRÉE JEU LOUP GAROU



**SAMEDI 30 SEPTEMBRE
18H30 À 22H30**

CORVÉE POMME/CIDRE



**DIMANCHE 01 OCTOBRE
9H00 À MIDI**

**MARCHÉ PUBLIC
DERNIER DE LA SAISON**



**JEUDI 05 OCTOBRE
16H00 À 19H00**

SOIRÉE KARAOKÉ



**VENDREDI 06 OCTOBRE
20H00 À 00H00**

**CORVÉE - AMÉNAGEMENT
1242**



**DIMANCHE 15 OCTOBRE
9H00 À 12H00 & 13H00 À 16H00**

CORVÉE - FIN DE SAISON



**DIMANCHE 22 OCTOBRE
9H00 À 12H00 & 13H00 À 16H00**

**GRANDE FÊTE 5 ANS
D'OPÉRATION DE LA COOP!
SOUPER + HALLOWEEN**



**SAMEDI 28 OCTOBRE
DÉTAILS À VENIR**

PROJET CORRESPONDANCE

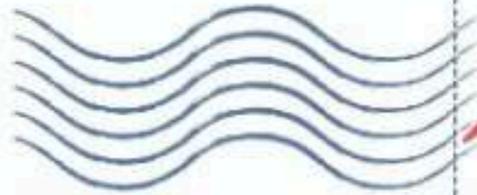
Bonjour à vous!

Les membres de l'Alphis aimeraient découvrir le monde! Faites nous voyager à travers vos cartes postales ou vos lettres. Nous nous engageons à vous répondre en retour!

Nous aimerions découvrir votre région ou votre pays, ainsi que ses attraits.

Merci de prendre le temps de nous écrire!
On attend avec impatience de vos nouvelles.

À bientôt!
L'équipe de l'Alphis



Alphis

ADRESSE

Association de loisirs pour personnes
handicapées de L'Islet Sud

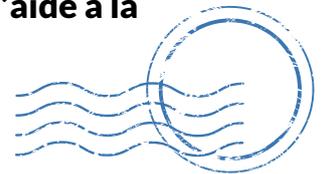
1022 rue Principale

Tourville, G0R 4M0

L'Association des Loisirs pour Personnes Handicapées de L'Islet-Sud (Alphis) est un organisme dont la vocation première est d'offrir des loisirs aux personnes handicapées de la région. Localisée à Saint-Pamphile, en Chaudière-Appalaches, l'Alphis offre tout un éventail de services de qualité à ses membres, comme une salle multisensorielle, un programme d'aide à la déclaration de revenus et bien plus.

Une mission partagée avec passion.

- Offrir un programme diversifié d'activités ludiques pour les personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.
- Favoriser l'intégration sociale par les loisirs tout en développant l'autonomie des membres.
- Offrir des services de qualité aux membres et en assurer la pérennité.
- Sensibiliser la population de la région à l'intégration des personnes handicapées.
- Travailler à la normalisation.
- Organiser des activités de financement afin de recruter de nouveaux donateurs.



INFO COMMUNAUTAIRE

L'Expo du
Plateau des Arts
Petite-Rivière-Saint-François

16, 17 ET 18 AOÛT 2024
SITE DU CHALET GABRIELLE-ROY



MERCI À NOS PRÉCIEUX PARTENAIRES



MERCI À NOS INVITÉS D'HONNEUR

Marie-Renée Otis & Guy Paquet

DONNATEURS DES OEUVRES DU TIRAGE

Guy Paquet, Marie-Renée Otis & Jimmy Perron

LE COMITÉ ORGANISATEUR

Léa Landry-Massicotte
Linda Lavoie
Sylvie Lussier
Mireille Pélessier-Simard
Sylvie Tremblay

LE JURY DES ARTISTES HORS RAAPRSF

Isabelle Bouchard
Lucie Couillard
Jimmy Perron

RESPONSABLE DES BÉNÉVOLES

Fernand Sauriol

GRAPHISME, SITE WEB & RÉSEAUX SOCIAUX

Isabelle Bouchard

COMPTABILITÉ

Pierre-Paul René

COLLABORATION SPÉCIALE

Jean-Léon Bouchard

MERCI À TOUS NOS BÉNÉVOLES!

NOUVEL HORAIRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Dès le 9 septembre, la bibliothèque sera ouverte de 18:00 à 19:30 les lundis et mercredis.

Au plaisir de vous voir et bonne lecture !



CONFÉRENCE

La fatigue et le stress :

Se régénérer et se dynamiser avec l'Autopolarité

Le mardi 24 septembre 2024 à 18h00

Conférence qui aborde un des impacts du stress: la fatigue

On y présente les mécanismes physiologiques des stress continus, les problèmes engendrés et des moyens concrets pour y faire face et pour mieux gérer les stress quotidien.

Nous expérimenterons deux protocoles d'Autopolarité pour retrouver notre énergie et se dynamiser.

Vous pourrez vivre l'impact d'une libre circulation énergétique.

Conférencière invitée : **Michelle Guay**

Directrice et fondatrice du Centre Québécois de Formation en Santé Intégrale et de L'Institut International de Polarité.

Infirmière de formation

Thérapeute et formatrice en polarité depuis 1984.

Enseigne au Québec et en Europe.

Autrice de 3 livres :

L'Autopolarité, Éditions de Mortagne

Polarité et anatomie énergétique, Éditions Mélia

Polarité et stress : Insomnie Fatigue anxiété, Éditions Dauphin Blanc



Sur les rives du
St-Laurent

Les déchets jetés dans la toilette ou l'évier polluent les milieux naturels et compliquent les opérations de traitement des eaux usées.

DANS NOS TOILETTES...

ON JETTE SEULEMENT CE QUI P.U.E.



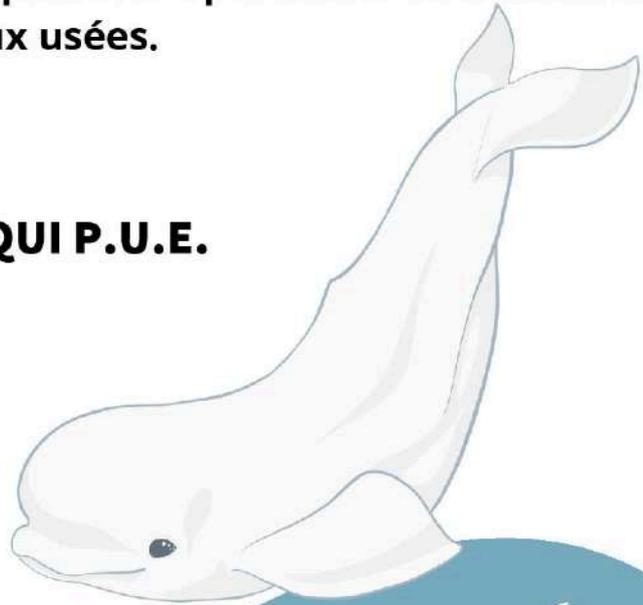
P
PAPIER
HYGIÉNIQUE



U
URINE



E
EXCRÉMENT



Merci de jeter vos
déchets dans les
POUBELLES

- Lingettes biodégradables
- Cotons-tiges
- Soie dentaire
- Cheveux
- Serviettes hygiéniques et tampons
- Préservatifs



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**



6-7-8 septembre

13-14-15 septembre

20-21-22 septembre



**CHAMPIONNAT
PROVINCIAL**

Le décompte est commencé !

3 fins de semaine !

500 équipes qualifiées !

Venez encourager les joueurs !

INFO COMMUNAUTAIRE



La Fête des riverains, c'est une autre occasion de se rassembler, juste avant la fin de l'été. Le vendredi 1 et samedi 2 septembre, Petite-Rivière vous invite à vous rendre au Parc des riverains pour participer à un événement festif pour toute la famille. Plusieurs activités gratuites seront offertes à la population.

SAMEDI 31 AOÛT

- 8h - Tournoi de volleyball de plage 4 x 4 amateur. 40\$ par équipe, une fille minimum par équipe. Inscriptions jusqu'au 23 août
 - 13h - Début de l'animation pour les enfants avec présence des pompiers
- Des jeux gonflables et un canon à mousse pour amuser les plus jeunes spectateurs seront installés sur le site
- 14h - Comptoir de bouchées en collaboration avec le C.A.N.A.
 - 16h - Épluchette de blé d'inde et distribution de Mr. Freeze
 - 18h - Feu de joie
 - 19h - Spectacle avec Samuel Racine et Yves Castonguay
 - 21h30 - Feux d'artifices

* Le Casse-croûte du quai sera ouvert tout le week-end pour vous servir nourriture et breuvages. Vous êtes invités à apporter votre propre alcool.

Il sera également possible de profiter du camping municipal pour y piquer sa tente ou y stationner sa roulotte tout au long du week-end férié, du 30 août au 2 septembre. Pour obtenir une place, il n'est pas nécessaire de réserver. Vous n'avez qu'à vous présenter sur place (premier arrivé, premier servi).





INFO TRANSPORTS

Le 22 août 2024

DATE Du 26 août au 3 septembre 2024

IDENTIFICATION DES TRAVAUX Travaux de voirie

MUNICIPALITÉ OU VILLE Petite-Rivière-Saint-François

ROUTE Rue Principale

LOCALISATION Entre la rue Bergeron et la rue Paul-Henri

ENTRAVE Circulation en alternance dirigée par un système de feux de circulation, en continu du 26 août à 7 h au 30 août à 16 h; 3 septembre de 7 h à 16 h

Ces travaux pourraient être reportés, prolongés ou annulés en raison de contraintes opérationnelles ou des conditions météorologiques défavorables. Afin de connaître les entraves en cours, consultez [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement vos déplacements.

Pour plus d'informations concernant les entraves liées aux charges et dimensions, le [Répertoire des ponts à limitations de poids](#) peut être consulté.

INFORMATION : Direction générale des communications
Ligne média : 418 644-4444 ou le 1 866 341-5724

SERVICE INCENDIE

Le service incendie tient à vous mentionner qu'il est **STRICTEMENT** interdit d'allumer des feux à ciel ouvert. Il en va de la sécurité de tous les citoyens.

Les feux de branchages et les feux d'herbe, alimentés par le vent, sont plus propices à la propagation et à la perte de contrôle. De graves incidents peuvent alors survenir.

Le service incendie compte sur votre habituelle collaboration !



Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert ?

Un feu à ciel ouvert se définit comme tout feu qui brûle ou qui pourrait se propager librement en produisant des étincelles. Les feux d'artifice sont inclus dans cette définition.

FEUX D'ARTIFICE INTERDITS



Aux membres de la FADOQ nés en AOÛT

*Joyeux
Anniversaire*

- 08 Jean-Guy Bouchard
- 09 Normand Émond
- 11 Francine Dufour
- 16 Simon Simard
- 25 Éliette Côté
- 26 Martin Côté
- 30 Rachel Lavoie
- 31 Pierre Demers

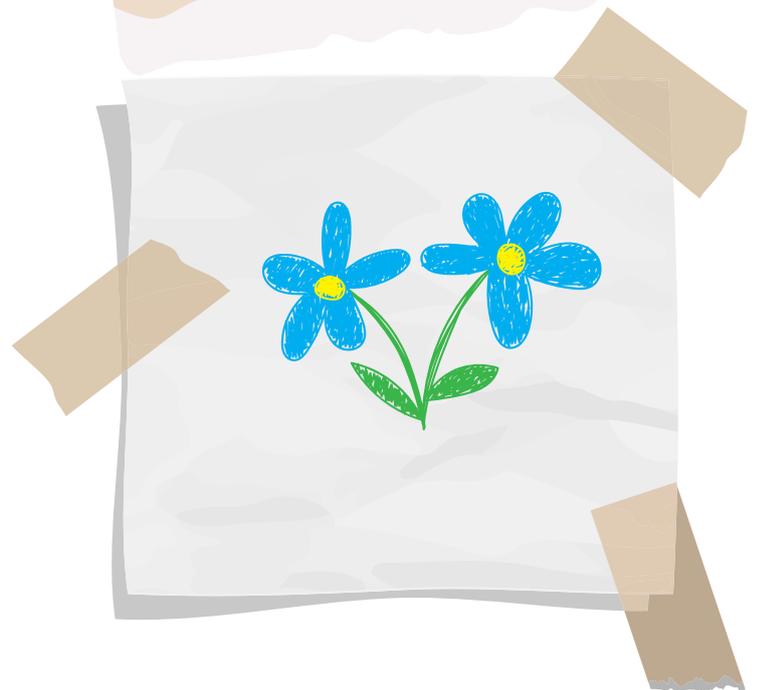
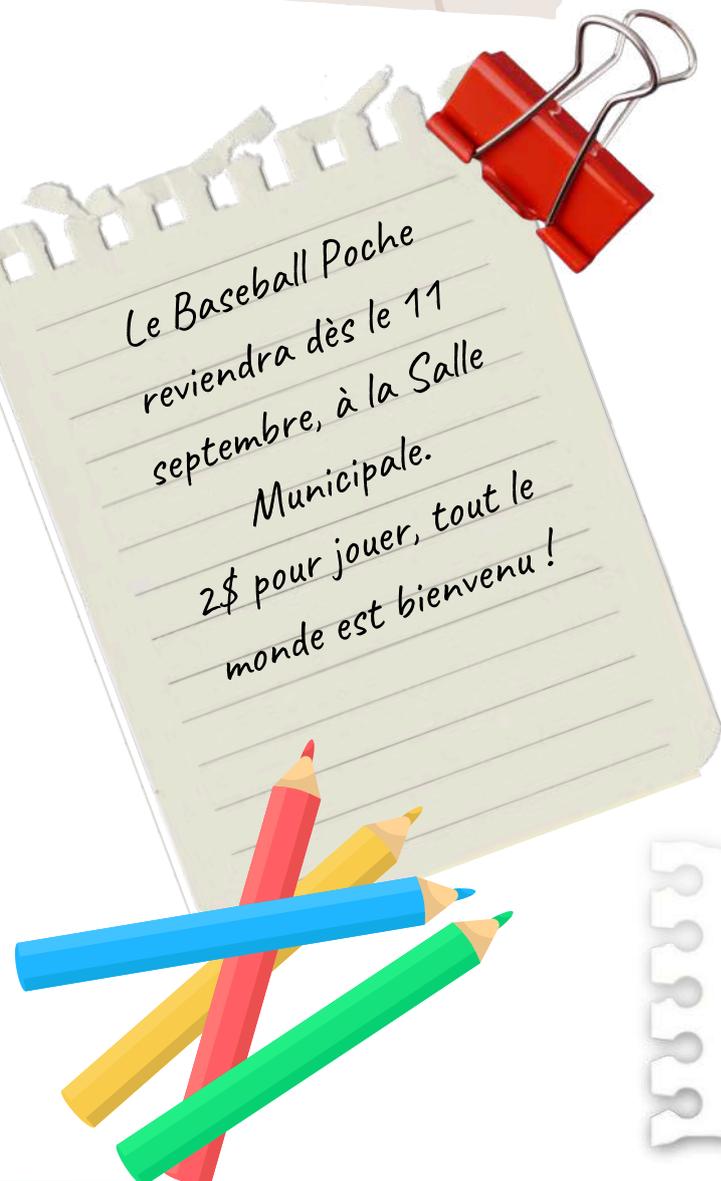
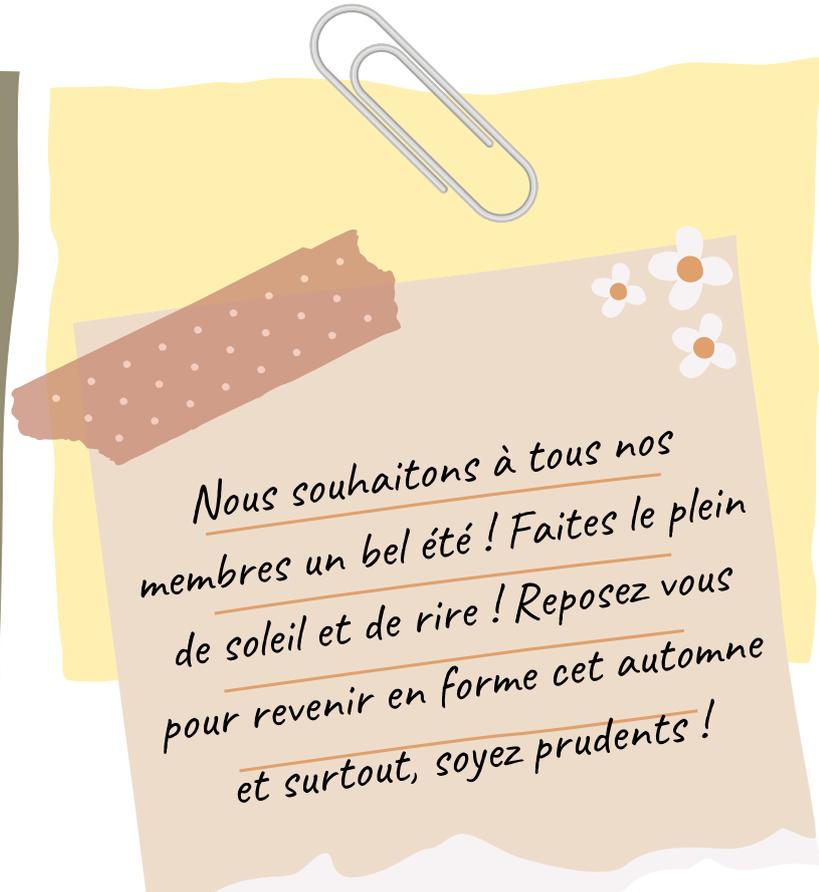


Aux membres de la FADOQ nés en SEPTEMBRE



- 04 Louiselle Tremblay
- 04 Victor Bouchard
- 05 Jean-Baptiste Bouchard
- 05 Germain Bouchard
- 06 Sylvie Tremblay
- 12 Alice Archambault
- 20 Carmelle Lavoie
- 27 Édouard Simard

INFO COMMUNAUTAIRE FADOQ



Tous les soirs de beau temps en semaine nous vous attendons au terrain de pétanque. Le tout dans une ambiance conviviale

AVIS : TRAVAUX PUBLICS

La municipalité tient à vous rappeler le calendrier de cueillette de matières résiduelles. Vous devez sortir vos bacs la veille de la journée de la cueillette et les retirer le jour de la cueillette. Des constats seront émis aux contrevenants qui dérogent du règlement.

Voici des extraits du règlement no 497 - Relatif à la gestion des matières résiduelles, adopté le 13 août 2012 :

CHAPITRE 5

MODALITÉ DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DU DÉPÔT DES BACS

Les matières résiduelles des unités desservies doivent être déposées à la rue après 18:00 la veille du jour prévu de la collecte. Les bacs doivent être retirés dans la même journée que la collecte.

LOCALISATION DES BACS

Le bénéficiaire devra placer les bacs roulants à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON EFFECTUÉE

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la MRC de Charlevoix, dans un délai maximum de 24 heures.

CHAPITRE 10

DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

CONTRAVENTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

> CALENDRIER DE COLLECTE

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES : MARDI
RECYCLAGE : MERCREDI
COMPOST : JEUDI

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

RÉSIDUS VERTS

Mettez vos sacs en papier ou contenants retournables en bordure de la voie publique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

Aucun sac en plastique ne sera collecté, utilisez des sacs en papier.



ENCOMBRANTS

Collecte sur réservation, vérifiez notre site Internet et surveillez votre journal local pour les dates de réservation.

Matières non admises: pneus, matériaux de construction, produits dangereux, appareils réfrigérants et matériel électronique.



AVIS : TRAVAUX PUBLICS

CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL ET LA ROUTE 138
DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2024

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES : MARDI
RECYCLAGE : MERCREDI
COMPOST : JEUDI
COLLECTE REPORTÉE AU LENDEMAIN

GUIDE DU TRI

Déchets

Le plastique sans logo, les matières mélangées et autres objets.

IMPORTANT Aucun résidu de cuisine ne doit s'y retrouver.



Récupération

Les contenants, emballages et imprimés en papier, carton, métal, verre ou plastique AVEC LOGO.

IMPORTANT Déposer les matières en vrac dans le bac.



Compost

Les résidus de cuisine, de jardin et le papier et le carton souillé.

IMPORTANT Déposer les matières en vrac dans le bac ou dans des sacs en papier brun.



JANVIER

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

FÉVRIER

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	

MARS

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AVRIL

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

MAI

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JUIN

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

JUILLET

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

AOÛT

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix



AVIS : TRAVAUX PUBLICS



COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RÉSERVATION



Réservez avant le 20 septembre 2024 à 16 h

- ✓ En ligne : mrccharlevoix.ca
- ✓ Téléphone : 418-435-2639 (poste 6012)
- ✓ Courriel : gmr@mrccharlevoix.ca

Il est temps de réserver pour la collecte des encombrants pour : Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, Petite-Rivière-St-François, Saint-Hilarion, Saint-Urbain & L'Isle-aux-Coudres.

Les encombrants ne doivent pas peser plus de 125 kg et un maximum de six (6) articles par résidence est autorisé.

INTERDIT:

- Déchets domestiques
- Matériaux de construction
- Pneus
- RDD
- Appareils électroniques
 - (TV, ordinateur etc.)
- Appareils réfrigérants
 - (frigo, cellier, air climatisé, etc.)



Mettre les encombrants en bordure de rue le dimanche 22 septembre 2024

Voici quelques informations et documents pour la collecte des encombrants prévue durant la semaine du 23 septembre 2024 dans toute la MRC de Charlevoix.

Les réservations se terminent le vendredi 20 septembre à 16h00. Elles peuvent être effectuées par téléphone au 418-435-2639 poste 6012, par courriel à gmr@mrccharlevoix.ca ou en ligne sur le site internet de la MRC

Les encombrants devront être placés en bord de rue le dimanche 22 septembre seulement.

NOUVEAU RÈGLEMENT : PPCMOI

Les PPCMOI et moi...un nouvel outil règlementaire pour faciliter le développement de projet.

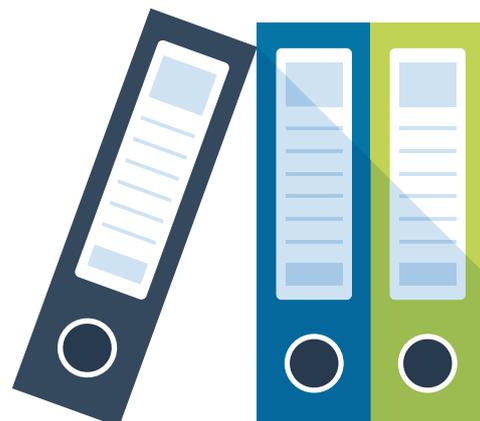
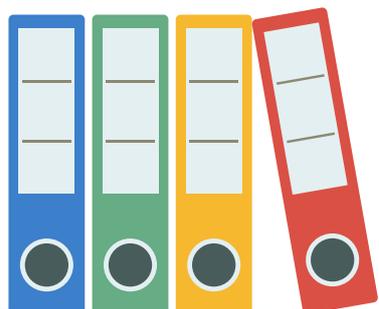
Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François a déposé le mardi 20 août dernier, en séance publique, un projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

La technique des projets particuliers est un outil moderne qui facilite la mise en valeur d'emplacements problématiques (p. ex. reconversion d'immeubles, insertion dans la trame urbaine). Paradoxalement, elle peut aussi servir à autoriser un projet non conforme à la réglementation, mais qui respecte les objectifs du plan d'urbanisme sans qu'il soit par ailleurs nécessaire de modifier les normes d'usage ou d'implantation du Règlement de zonage, normes qui demeurent pertinentes pour le milieu environnant.

C'est un instrument de choix pour les projets de grande envergure ou encore présentant des complexités inhérentes à leurs caractéristiques particulières.

Le cadre règlementaire étant forcément adapté à l'environnement construit où il s'applique, sa viabilité nécessite donc un complément permettant de faciliter le développement urbain.



CHRONIQUE URBANISME

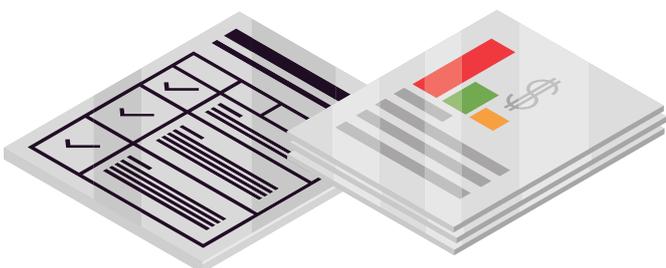
En principe, cette technique permet d'encadrer le développement urbain au cas par cas. Elle relève du « zonage par projet », car, à la suite de l'approbation de la demande, le nouveau zonage est rattaché au projet lui-même et non à toute la zone, comme le veut la pratique actuelle.

Par exemple, ce nouveau pouvoir pourrait faire en sorte que soit réalisé, à certaines conditions, un projet de construction, de transformation, d'agrandissement, d'addition de bâtiments, de changement d'usage ou de destination d'immeuble. Cela aurait pour effet de réhabiliter le tissu urbain existant dans un secteur ancien assujéti à des règles d'urbanisme plutôt contraignantes, sans pour autant chambarder les règles existantes pour la partie du secteur qui n'est pas touchée par le projet. En quelque sorte, l'effet serait le même que si le projet bénéficiait d'une modification aux règlements d'urbanisme faite sur mesure pour lui.

Le projet peut ainsi satisfaire le requérant et son désir de mettre un immeuble en valeur. Il permet aussi de respecter le milieu où il pourrait s'implanter, ce qui en faciliterait l'acceptation par la population du secteur. Il offre par le fait même une flexibilité et une plus grande adaptation à la spécificité des secteurs. Afin de s'assurer de la cohésion du projet avec les orientations municipales, celui-ci doit impérativement être présenté au CCU qui recommandera, ou non, sa réalisation au Conseil municipal. Le conseil prendra, par la suite, une décision basée sur sa vision du développement du secteur concerné.

Le projet de règlement déposé ce lundi suivra le processus habituel d'adoption. Les citoyens auront l'occasion d'en savoir davantage sur les PPCMOI lors de la consultation publique qui se tiendra sous peu. Le nouveau règlement pourrait être adopté dès l'automne 2024.

Équipe du service de l'urbanisme



AOÛT 2024

www.calendrier.best

ÉVÉNEMENTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			1 • Marché Public - 16:00 à 19:00	2	3	4
5	6	7	8 • Marché Public - 16:00 à 19:00	9	10	11
12	13	14	15 Assomption • Marché Public - 16:00 à 19:00	16 • Expo du Plateau des Arts	17 • Expo du Plateau des Arts	18 • Expo du Plateau des Arts
19	20 • SÉANCE DU CONSEIL	21	22 • Marché Public - 16:00 à 19:00	23	24	25
26	27	28	29 • Marché Public - 16:00 à 19:00	30	31 • Fête des Riverains	

Pour tous les détails des activités > PETITERIVIERE.COM

ÉVÉNEMENTS

N°	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
35							1
36	2	3	4	5 • Marché Public - 16:00 à 19:00	6 • Tournoi Dek Hockey	7 • Tournoi Dek Hockey	8 • Tournoi Dek Hockey
37	9	10 • SÉANCE DU CONSEIL	11 • Baseball Poche	12 • Marché Public - 16:00 à 19:00	13 • Tournoi Dek Hockey	14 • Tournoi Dek Hockey	15 • Tournoi Dek Hockey
38	16	17	18 • Baseball Poche	19 • Marché Public - 16:00 à 19:00	20 • Tournoi Dek Hockey	21 • Tournoi Dek Hockey	22 • Tournoi Dek Hockey
39	23	24	25 • Baseball Poche	26 • Marché Public - 16:00 à 19:00	27 • Tournoi Dek Hockey	28 • Tournoi Dek Hockey	29 • Tournoi Dek Hockey
40	30						

CONSEIL MUNICIPAL



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOUT 2024

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement no 745 - Règlement abrogeant le règlement no 535 concernant les limites de vitesse. Secteur ciblé : Chemin Multi-Bois et chemin de la Martine.

Le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Steve Bouchard à titre de journalier-opérateur.

Le conseil municipal accepte de remettre la prime de rétention pour l'année 2023 à monsieur Alain Dufour, prime totalisant 1 000 \$.

La conseil municipal accepte l'offre de Solotech pour l'achat des équipements de sonorisation (Système de gestion, micros avec fils et projecteurs);
L'acquisition des équipements ne doit pas dépasser 58 000 \$, plus les taxes applicables;
La municipalité demande à la MRC de Charlevoix une contribution financière de 35 000 \$ pour le projet.

Le conseil municipal accorde la somme de 7 500 \$ à la COOP de l'Affluent pour tenir leur Marché Public 2024.

Le conseil municipal accepte de contribuer pour une somme de 6 000 \$ à l'installation et à la désinstallation de la 4e surface de DEK hockey pour l'édition 2024.

Le conseil municipal autorise mesdames Roxanne Dufour et Geneviève Morin à assister au colloque 2024 de la sécurité civile du 16 au 18 octobre 2024.

Le conseil municipal assumera les coûts reliés à l'inscription au montant de 500 \$ par personne, le remboursement des frais de déplacement, de l'hébergement et des repas.

Le conseil municipal accorde un budget de 7 000 \$ pour la 2^e édition de la fête des Riverains.

Le conseil municipal autorise un versement d'un montant de 22 537.33 \$ à Accès Petite-Rivière pour 2024 afin que l'organisme puisse pallier les paiements relatifs aux incitatifs à l'établissement.

Le conseil municipal procède à l'appel d'offres sur SEAO de la construction des logements à prix modique et que cet appel d'offres soit jumelé à celui de la construction des infrastructures sur la rue du Quai et la rue du Couvent.

Le conseil municipal confirme l'emploi de directeur des travaux publics à monsieur Jean Harvey.

Le conseil municipal accepte les propositions de S Houle inc. pour l'achat d'une lame à neige et un souffleur, tel que décrit dans les soumissions obtenues par le fabricant;
L'achat des équipements ne doit pas dépasser la somme de 51 485 \$, plus les taxes applicables.

Le conseil municipal instaure la garde au service incendie pour les fins de semaine;

L'employé qui est requis en disponibilité par l'employeur doit, tout au long de la mise en disponibilité, s'assurer d'être facilement joignable, en état de travailler et de pouvoir se rendre à l'hôtel de ville à l'intérieur de 30 minutes;

La prime forfaitaire accordée pour la période de garde d'une fin de semaine est fixée à 240 \$.

CONSEIL MUNICIPAL



Retrouvez l'intégralité de nos règlements municipaux sur le site internet de la municipalité au www.petiteriviere.com

Vous y trouverez également les comptes rendus des séances du conseil

Les séances du conseil sont en présentiel et aucune captation audio ou vidéo ne sera effectuée.

Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la période de question sera de 30 minutes et il sera permis de poser plusieurs questions en lien avec l'ordre du jour seulement, à la fin de la séance.



Prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal
A LA SALLE MUNICIPALE
Mardi le 10 septembre 2024 à 19h30

Sixième et dernier paiement
des taxes annuelles :
16 septembre 2024

